

Paris, le 12 septembre 2017

Le CNOMK dénonce une nouvelle attaque contre la formation en kinésithérapie avec la disparition de la seule offre publique en Normandie

Suite à l'annonce faite par le président du Conseil régional de Normandie, Hervé Morin, de rendre payante la formation en kinésithérapie à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie (IFMK) de Rouen, le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, par la voie de sa Présidente et de son Secrétaire général, a alerté immédiatement dès vendredi 8 septembre la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie et les syndicats représentatifs de la suppression de la seule offre publique de formation dans la Région et du renforcement du critère de sélection par l'argent.

En effet, l'annonce qui vise à augmenter les frais d'études à l'IFMK de Rouen de 184 euros à 4700 euros fait perdre le caractère public d'une formation de professionnels de santé alors même que les étudiants en médecine, chirurgie dentaire, pharmacie et maïeutique bénéficient d'une formation gratuite.

Pour Pascale Mathieu, présidente de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes il s'agit d'une régression inacceptable qui est un très mauvais signal après une réforme de la formation initiale non aboutie et insatisfaisante, sans reconnaissance du grade Master pour les titulaires du diplôme d'Etat obtenu au terme de 5 années d'études supérieures très sélectives, conférant 300 crédits ECTS.

Cette mesure est d'autant plus incompréhensible qu'elle est en totale contradiction avec les engagements pris lors de la grande conférence de la santé de 2016, notamment la mesure 6 qui recommande au moins une offre publique par région. Celle-ci a pour objet de mieux former les professionnels de santé et garantir la qualité des soins. Ni avec **les recommandations du dernier rapport de l'IGAS-IGAENR, et la mission interministérielle qui en découle**, qui impose « une meilleure intégration des formations paramédicales à l'université » et qui propose dans sa recommandation N°3 un financement obligatoire des instituts privés non lucratifs par les conseils régionaux.

Pour la présidente de l'Ordre, supprimer la seule offre publique de formation de la région, sans rajouter un centime après avoir demandé l'ouverture d'instituts privés dont on ne veut pas assurer le financement, et faire reposer sur les seuls étudiants l'effort consenti est absolument inconcevable. Comme il est particulièrement cynique de proposer le remboursement de la formation dont on vient de multiplier le coût par 25 à ceux qui choisiront d'exercer à l'hôpital ou dans des déserts médicaux, instaurant de fait une inégalité supplémentaire entre ceux qui auront le choix de leur exercice, parce qu'ils en ont les moyens, et les autres.

La seule solution acceptable est l'universitarisation de la formation initiale, le développement d'une filière recherche, des salaires et des conditions de travail décentes et attractifs pour pallier le grave déficit de kinésithérapeutes sur tout le territoire national et ultramarin. Tant que ces questions ne seront pas réglées, on assistera à des tentatives comme celles de la région Normandie, qui n'a pas anticipé les coûts induits par les créations d'instituts dont elle a demandé l'ouverture sur son territoire, et tente de faire prendre pour une mesure équitable un véritable désengagement au détriment des étudiants.

Le CNOMK demande solennellement à la ministre des solidarités et de la santé Mme Agnès BUZYN et à la ministre de l'enseignement supérieur de la Recherche et de l'innovation Mme Frédérique Vidal d'imposer une solution à cette iniquité susceptible de contaminer d'autres régions.

Contact : Service communication, 01 46 22 32 97
communication@ordremk.fr